

# Inscriptions Temps Péricolaires – 2020/2021

## Enfant des écoles élémentaires

Fiche à compléter et à remettre exclusivement à la Direction de l'Éducation en Mairie

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance ..... École : .....

École Élémentaire

Classe : .....

RESPONSABLE LÉGAL N°1	RESPONSABLE LÉGAL N°2
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
🏠 Domicile : .....	🏠 Domicile : .....
☎ Portable : .....	☎ Portable : .....
@ Courriel : .....	@ Courriel : .....

**ASSURANCE SCOLAIRE** : une assurance dite « **responsabilité civile et individuelle accident** » est **obligatoire**. Une attestation vous sera demandée par le directeur d'école à la rentrée.

Noter dans le cadre ci-dessous, à titre informatif les jours où vous pensez que votre enfant fréquentera les temps péricolaires  
La présence réelle sera à indiquer auprès de l'école le matin même :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Garderie du matin</b> (7h30 – 8h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CML	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Restauration scolaire</b> (12h00 – 13h45)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Etude</b> (16h15 – 17h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Accueil du soir*</b> (17h30 – 19h00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*L'accueil du soir est possible uniquement si votre enfant fréquente l'étude de l'école ou l'étude sportive jusqu'à 17h30

**Attention** : Pas d'accueil du soir pour les enfants fréquentant l'Étude Sportive dans les écoles élémentaires Blanguernon, Noyer Doré et D. de Segonzac

- Si allergie alimentaire PAI :  OUI  NON
- Si maladie chronique PAI :  OUI  NON
- Alimentation avec du porc :  OUI  NON

J'autorise mon enfant à sortir seul à 17h30 après l'étude  OUI  NON

Si personne n'est venu chercher mon enfant après l'étude et qu'il n'est pas autorisé à rentrer seul, il sera automatiquement accueilli dans le temps péricolaire suivant.

**Important** : de 17h30 à 19h00, une personne majeure autorisée doit venir chercher l'enfant (liste ci-dessous)

J'autorise mon enfant à sortir seul à 19h00 (fin de l'accueil du soir)  OUI  NON

**Personnes majeures autorisées à venir chercher mon enfant :**

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Je soussigné(e), M..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités péricolaires.

Antony, le .....

**Signature du responsable légal**